

NOTE DE SERVICE N° 6

Les notes de service rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées et émargées par l'ensemble des personnels de l'école : les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service. Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

(À faire émarger par les enseignants avec mention « lu et pris connaissance »)

Réf : IEN-MRO/NS/06-21-22

Inspection de l'Éducation
Nationale
Centre commercial Makoupy
97351 Matoury

Circonscription de
Matoury1/Régina/Oyapock

Téléphone : 05.94 27 19 85
Mel : secretariat.9730457j@ac-guyane.fr

IEN : Thierry DE LACAZE
Mel : tde-lacaze@ac-guyane.fr

Dossier suivi par :
Marie-Paule GRANDIN
Mel : Marie-Paule.Grandin@ac-guyane.fr

Matoury, le 30 août 2021

L'inspecteur de l'Éducation Nationale

A

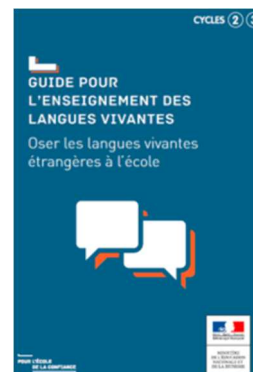
**Mesdames les Directrices d'école,
Messieurs les Directeurs d'école,
Mesdames et Messieurs les Enseignants**
des écoles de la circonscription Matoury1-
Régina-Oyapock

OBJET : Enseignement des Langues Vivantes

Références :

- Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, septembre 2018
- Conférence de consensus sur l'enseignement des langues vivantes étrangères, mars 2019
- Guide pour l'enseignement des langues vivantes : oser les langues vivantes étrangères à l'école, juillet 2019
- Circulaire de rentrée 2021
- Bulletin officiel n°22 du 29 mai 2019 : recommandations pédagogiques
- Bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020

En 2019, sont parus des textes institutionnels qui précisent le cadre et les objectifs de l'enseignement des langues à l'école. Ces textes s'appuient sur le rapport de Chantal Manès et Alex Taylor, intitulé « [Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères](#) », remis au Ministre de l'éducation nationale en septembre 2018. Parmi les recommandations, il est annoncé que « dès le primaire, et particulièrement en anglais, travailler la musicalité, la phonologie et l'accentuation de la langue. En primaire et au collège, réaménager les horaires pour des séances moins denses mais plus fréquentes : 15 à 20 minutes par jour dans le premier degré ». Le « [Guide pour l'enseignement des langues vivantes : oser les langues vivantes étrangères à l'école](#) », paru en juillet 2019, constitue un outil très simple d'accès, véritable guide pratique, destiné aux professeurs des écoles.



1- Au cycle 1

L'éveil à la diversité linguistique en maternelle doit se déployer en deux volets :

⇒ 1^{er} volet : éveil à la pluralité des langues en maternelle

Il s'agit d'exposer régulièrement les élèves à une variété de langues étrangères. Cela doit se faire sur des temps courts et variés, sous des formes ludiques, mobilisant l'écoute, le mouvement, la répétition, la parole, le chant... Cela permet :

- d'une part de développer des compétences orales et d'écoute dans les langues découvertes ainsi que dans la langue française ;
- d'autre part de proposer un apport d'ordre culturel et citoyen, avec l'ouverture à des sonorités, des chants et des pratiques culturelles variées.

⇒ 2nd volet : première découverte d'une langue en maternelle

Le second volet concerne la découverte et le début d'apprentissage d'une langue spécifique, par le jeu (jeux de doigts, rondes, jeux traditionnels...), la réflexion, l'exercice et la mémorisation. Ce premier apprentissage d'une langue étrangère doit se faire dans la logique du parcours linguistique de l'élève tout au long de sa scolarité, en lien avec le CP. Il est particulièrement important de profiter des capacités auditives et articulatoires des jeunes élèves pour les amener à entendre et reproduire les sons de la langue étrangère, à en reproduire l'accentuation et les courbes intonatives.

2- Au cycle 2

« Le cycle 2 constitue le point de départ de l'apprentissage des langues vivantes pour tous les élèves avec un enseignement correspondant au niveau A1 à l'oral du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ». « Ce sont la répétition et la régularité, voire la ritualisation d'activités quotidiennes qui permettront aux élèves de progresser. Le travail sur la langue est indissociable de celui sur la culture. » Ainsi, dans les emplois du temps, 20 minutes par jour seront consacrées à cet enseignement à partir d'approches culturelles pour engager des activités langagières (comprendre l'oral, s'exprimer oralement en continu, prendre part à une conversation).

3- Au cycle 3

Au cycle 3, « des situations de communication adaptées à l'âge, aux capacités cognitives, aux intérêts des élèves, contribuent à la construction de connaissances langagières, permettant d'atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières » : Écouter et comprendre, lire et comprendre, parler en continu, écrire, Réagir et dialoguer. Ces activités s'articulent autour d'activités culturelles et linguistiques (lexique, grammaire, phonologie). Les 54 heures annuelles consacrées à cet enseignement doivent être régulières à raison de 20 minutes quotidiennes. A l'élémentaire, j'accepte que les équipes enseignantes choisissent de mener 3 séances hebdomadaires de 30 minutes. Cette décision doit être actée en conseil de cycle.

4- Etat des lieux de la couverture des langues dans la circonscription

Bien que la loi sur l'enseignement des langues vivantes étrangères date de quelques années, cet enseignement obligatoire n'est toujours pas appliqué à 100% dans notre circonscription. Je mènerai donc une enquête coordonnée par la conseillère pédagogique responsable de ce dossier au cours de la seconde période. Une seconde enquête sera conduite avant mai 2022.

NIVEAUX DE CLASSE	NOMBRE TOTAL D'ELEVES	NOMBRE DE CLASSES PAR NIVEAU	NOMBRE D'ELEVES BENEFICIANT DE L'ENSEIGNEMENT D'UNE LVE	% D'ELEVES BENEFICIANT D'UNE LVE	LANGUES VIVANTES ETRANGERES			LVR
					ANGLAIS	ESPAGNOL	PORTUGAIS	CREOLE Classes bilingues ou autres
CM2								
CM1								
CE2								

CE1								
CP								

Rappelons que tous les élèves doivent être capables de valider, en fin du CM2, le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL. Notre obligation de service est de donner, à tous les élèves qui nous sont confiés, les mêmes chances de réussite pour tous.

Je demande donc aux équipes d'école, sous le pilotage pédagogique de leur direction, de s'organiser afin de faire de cet enseignement une réalité : échange de service, décloisonnement notamment au CP et au CE1...


Rappelons également que l'enseignement d'une langue vivante régionale (LVR) (comme le créole guyanais) ne dispense pas les élèves d'une LVE. Elle pourra être proposée **en complément à l'enseignement de la langue étrangère.**

Pour cette année, l'Académie a mis à la disposition de la circonscription 3 intervenants sur 4 (2 en anglais et 1 en portugais) et 1 assistant en langue portugaise.

Si certaines écoles bénéficient d'intervenants ou d'assistants linguistiques, ceux-ci interviendront prioritairement dans les classes de cycle 3 à raison d'une ou deux séances par semaine. A charge pour les enseignants concernés d'assurer obligatoirement les autres séances hebdomadaires. Les enseignants bénéficiant d'un intervenant doivent impérativement assister à la séance et en profiter pour se former.

Tous les enseignants seront tenus d'assurer cet enseignement. Les directions d'école pourront faire appel aux formateurs académiques (rodrique.montout@ac-guyane.fr et volene.diony@ac-guyane.fr) en passant par l'IEN et la CPC NE, Madame GRANDIN, chargée du dossier LV au sein de la circonscription. Ils se tiennent à votre disposition pour tout renseignement et accompagnement.

Sachant compter sur votre collaboration à tous pour la réussite de tous les élèves, je vous remercie de votre engagement.


 IEN MATOURY 1 / REGINA / OYAPOCK
 Centre Commercial MAKOUY
 97351-MATOURY

Thierry DE LACAZE
 Inspecteur de l'Education Nationale CCPD
 Matoury1-Régina-Oyapock